

ROULER À VÉLO

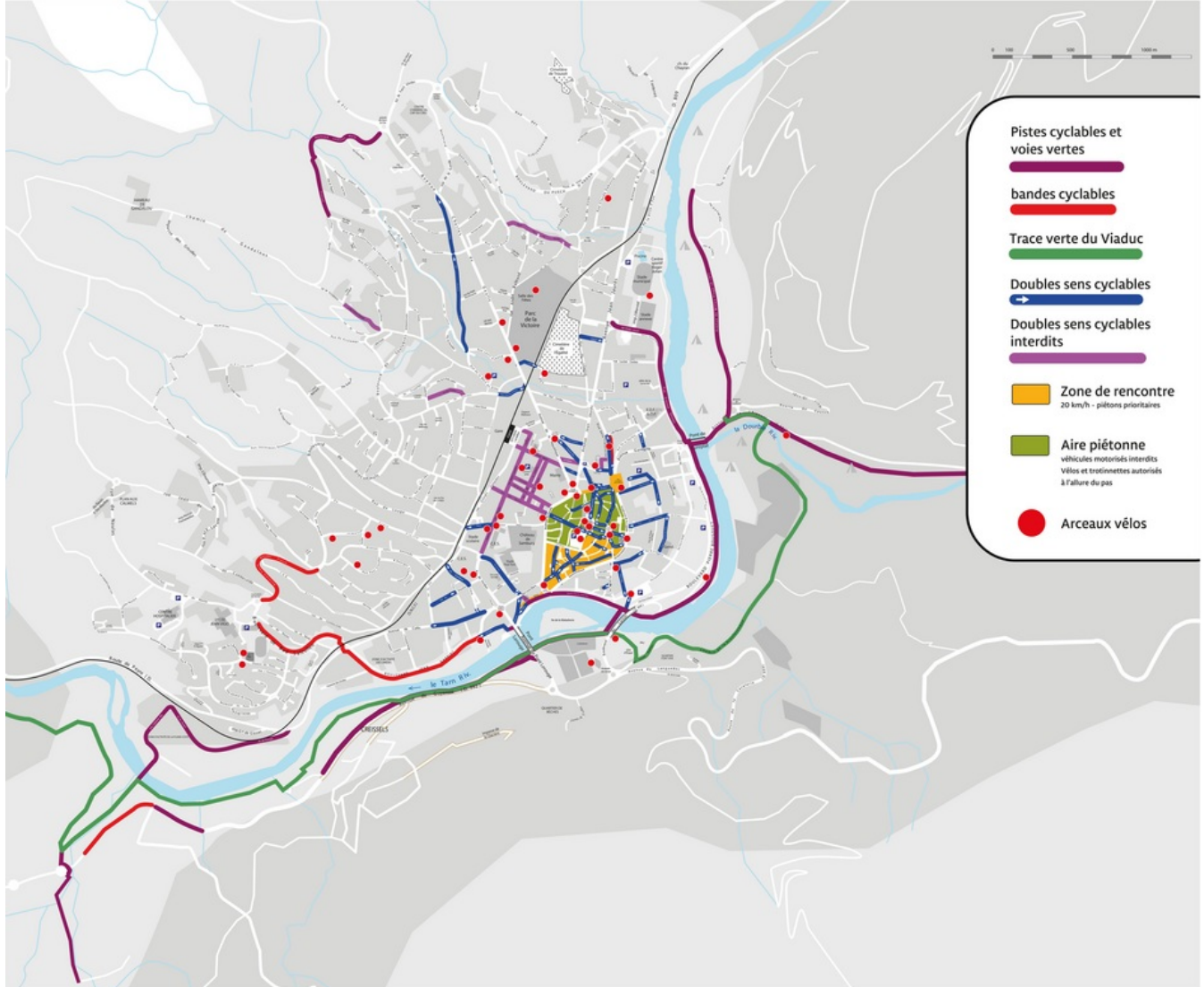
Pour encourager la pratique du vélo, la Ville a mis en place des pistes cyclables sécurisées, a déployé de nombreux arceaux vélo pour stationner à proximité des commerces, et propose même de la location de vélo électrique longue durée à prix léger grâce à un partenariat avec la Communauté de communes Millau Grands Causses et le Parc naturel Régional.

Contenu mis à jour le 30.05.24

LES RÈGLES DE CIRCULATION

- › Ne roulez pas sur les trottoirs, c'est autorisé **seulement** pour les enfants de moins de 8 ans.
- › N'empruntez les passages piétons qu'avec le vélo à la main, sauf signalétique contraire
- › Ne portez pas de casque audio ou d'oreillette.
- › Arrêtez-vous au feu rouge, sauf si un panneau vous autorise à ne pas le faire.
- › Il n'est pas plus autorisé de rouler à vélo après avoir bu de l'alcool qu'avec un autre véhicule.

Cartographie des aménagements cyclables



DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES

Développer la pratique du vélo, c'est aussi créer des infrastructures sécurisées. Lors de la votation citoyenne, les Millavoises et les Millavois ont voté pour le développement de pistes cyclables. Ainsi quatre kilomètres de voies ont été créés.



Création de passerelles

Deux passerelles ont vu le jour pour faciliter le déplacement des vélos et piétons. La passerelle du Saoutadou permet d'enjamber le Tarn et de rejoindre facilement l'île de la Maladrerie depuis le centre-ville.

Le pont de Cureplat est désormais équipé d'une passerelle cyclable métallique, d'une largeur de 2 mètres, construite en encorbellement le long de l'ouvrage, côté sud. Cette nouvelle voie permet de traverser le pont de Cureplat et est raccordée à la promenade du boulevard urbain RD809.

Les cyclistes peuvent aussi relier le quai de la Tannerie au complexe sportif piscine/salle d'escalade sans discontinuité, le long du Tarn. Un cheminement doux piéton et cyclable, agrémenté de bancs et d'arbustes, a été construit dans le cadre des travaux de la RD809.

177 ARCEAUX DE STATIONNEMENT

Pour faciliter le stationnement des vélos sans gêner les piétons et voitures, la Communauté de communes Millau Grands Causses a fait installer 177 arceaux de stationnement sur la ville de Millau.

Ils ont été mis en place à proximité des commerces, des équipements culturels et des services publics.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00